

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28, 29 mars 2017

2017 V 7G Vœu relatif aux touristes seniors.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Considérant que Paris et l'Île-de-France, première destination touristique au monde, ont accueilli 47 millions de touristes en 2015 et que le secteur touristique représente environ 10 % de l'emploi salarié en Île-de-France ;

Considérant que si l'année 2016 a été particulièrement difficile pour le secteur touristique à Paris en en région parisienne avec une perte d'1,5 millions de touristes par rapport à 2015, la fréquentation touristique lors des fêtes de fin d'année laisse entrevoir des perspectives plus encourageantes pour 2017, selon le Comité régional du Tourisme (CRT) ;

Considérant que les 65 ans et plus représentent aujourd'hui 18,5 % de la population de l'Union européenne, 15 % de la population américaine, 12 % de la population chinoise, 25 % de la population japonaise et que ces proportions seront amenées à évoluer à la hausse du fait du vieillissement de la population, une étude publiée en mars 2016 par le bureau américain du recensement montrant que la part de la population mondiale âgée de plus de 65 ans devrait passer de 8,5 à 17 % d'ici à 2050 pour atteindre 1,6 milliard d'individus contre 617 millions aujourd'hui ;

Considérant que selon le rapport « 17 mesures pour faire de la France une destination attractive pour les touristes seniors » remis le 25 janvier 2017 par Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime, à Matthias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, les touristes seniors ont un pouvoir d'achat potentiel supérieur à la moyenne des autres touristes et ont tendance à voyager hors saison et sur des périodes plus longues ;

Considérant que selon ce même rapport, les seniors apprécient particulièrement, entre autres, le tourisme de spiritualité et de mémoire ainsi que le tourisme culturel, secteurs dans lesquels Paris offre une gamme importante de possibilités ;

Considérant de plus que les touristes séniors sont particulièrement attachés à la qualité des hébergements, de la restauration ou encore des établissements de santé disponibles sur leur lieu de vacances, domaines dans lesquels, là encore, Paris possède une offre tout à fait adaptée ;

Considérant ainsi que le développement d'une offre touristique à destination des séniors représente une opportunité très intéressante pour la croissance du secteur touristique parisien ;

Considérant que le développement de cette offre est fortement lié à l'amélioration de l'accessibilité des hébergements, des transports et des sites touristiques ;

Considérant, à ce titre, que dans le cadre du Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012-2016, des actions spécifiques ont été menées avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) afin de renforcer l'accessibilité, telles que :

- La sensibilisation des professionnels du tourisme à l'accessibilité ;
- Le développement d'un onglet spécifique sur le site internet de l'OTCP ;
- L'édition du guide de l'OTCP « Paris accessible » ;
- La création de points d'accueil physiques ;

Considérant que la Stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 » prévoit, dans le cadre de l'engagement « améliorer l'information et l'accès à cette information » une action spécifique visant à favoriser l'accès à une offre touristique accessible, action qui prévoit notamment de poser la candidature de la Ville pour l'obtention de la marque d'État « Destination pour Tous » (DPT) qui vise à « labelliser un territoire parisien garantissant une offre accessible aux personnes handicapées [...], et à mobilité réduite (personnes accidentées, familles avec poussettes, personnes âgées...) » ;

Considérant que ces enjeux en termes d'accessibilité sont aussi présents dans la Stratégie tourisme 2022 (fiche-action 29), présentée au Conseil de Paris de novembre 2016 ;

Considérant, que de nombreuses mesures prévues par cette stratégie touristique peuvent bénéficier aux personnes âgées voyageant à Paris ;

Sur proposition d'Éric HELARD, Ann-Katrin JEGO, François HAAB, Valérie NAHMIAS, Fadila MEHAL, Anne TACHENE et des élus du groupe UDI-MoDem, et Bernard JOMIER, au nom de l'exécutif

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris, dans le cadre de la Stratégie tourisme 2022, en lien avec la Stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 », et en partenariat avec l'OTCP et le Comité de la Destination Paris, développe une offre touristique spécifique à destination des seniors :
- En favorisant la structuration d'une offre touristique adaptée ;
- En demandant à l'OTCP de mener des actions de promotion et de communication pour mettre en valeur cette offre ;
- En continuant de développer l'accessibilité des hébergements, des transports et des sites touristiques.